

CODE DE DEONTOLOGIE DU CONSULTANT FORMATEUR ADHERENT DU S.I.C.F.O.R.

TITRE I

ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Tout membre du S.I.C.F.O.R. s'engage à :

Art. 1 : Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

TITRE II

RELATIONS AVEC LES CLIENTS, DÉCIDEURS ET FINANCEURS

Tout membre du S.I.C.F.O.R. s'engage à :

Art. 2 : Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement l'objectif à atteindre, la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.

Art. 3 : Tenir compte du travail préparatoire dans la facturation.

Art. 4 : S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.

Art. 5 : Respecter intégralement les engagements pris.

Art. 6 : Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

Art. 7 : Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.

Art. 8 : Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Art. 9 : Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs pédagogiques ou au bon déroulement des actions.

Art. 10 : Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client, et n'exprimer aucun jugement ou critique sur son client auprès des bénéficiaires des actions.

Art. 11 : Respecter la confidentialité des informations concernant son client.

Art. 12 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

Art. 13 : Tenir compte des différentes étapes de l'ingénierie pédagogique.

TITRE III

RELATIONS AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION

Tout membre du S.I.C.F.O.R. s'engage à :

Art. 14 : Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Art. 15 : Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.

Art. 16 : Garantir les bénéficiaires des actions de sa confidentialité absolue à propos de leurs paroles ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action.

Art. 17 : Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Art. 18 : S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position.

Art. 19 : Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

Art. 20 : S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

TITRE IV

RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Tout membre du S.I.C.F.O.R. s'engage à :

Art. 21 : Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession.

Art. 22 : Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences.

Art. 23 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art. 24 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

Art. 25 : Ne pas prendre sciemment la place d'un confrère auprès d'un client.

Art. 26 : Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

Art. 27 : Respecter les décisions de l'Assemblée Générale du S.I.C.F.O.R..

Art. 28 : En cas de litige entre confrères ou avec un client, rechercher d'abord une solution amiable. En cas de besoin solliciter l'arbitrage du S.I.C.F.O.R.

TITRE V

RESPECT DES LOIS

Tout membre du S.I.C.F.O.R. s'engage à :

Art. 29 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, le livre IX du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue, et se tenir au courant de leur évolution.

Art. 30 : Etre en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.

Art. 31 : N'accepter aucune rémunération illicite.

Art. 32 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

Je soussigné m'engage à respecter le code de déontologie du Consultant Formateur adhérent du S.I.C.F.O.R.

Date et signature :